



# PEUT ON DECOMMISSIONNER UN VENDEUR ???

Par **NATHMIMI**, le **22/10/2012** à **15:54**

Bonjour a tous, et tout d'abord merci d'avance de m'aider à trouver des réponses.  
Voilà je suis commerciale salarié dans une entreprise et mon salaire se compose uniquement de commission (pas de fixe sauf en cas de non résultat)  
Nous faisons de la vente auprès de particulier. Dans ce cas la j'ai vendu un bien à des clients au magasin... ces clients ont souhaité annulé la vente alors qu'il n'y avait aucune clause suspensive d'annulation. La vente etait parfaitement nickel ! mon employeur à decider d'annuler la vente et veut me décommissionner de celle ci !! Mon contrat de travail ne précise pas de clause d'annulation de vente et lorsque j'appelle l'inspection du travail je n'ai pas de réponse précise. **Je souhaiterai avoir la loi précise du code du travail dans ces cas et quelles sont les moyens que j'ai pour ne pas me faire reprendre cette vente sur mon prochain salaire ?**  
**merci d'avance pour vos réponses**